



**Centre Fosséen de Voile**



# Championnat de Méditerranée LASER 2019

**Interligue Laser - Manche n°7**

**12 et 13 octobre 2019**

**Fos sur Mer**

**GRADE 4**

## AVIS DE COURSE

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe «Prescriptions» si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Le règlement national du classement national des coureurs AFL et le règlement des championnats régionaux AFL.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe **LASER standard, radial et 4.7**
- 3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire par internet en ligne au plus tard le 05 octobre 2019 au lien suivant <http://francelaser.org/inscriptions/Formulaire?regate=197> .  
Une majoration sera demandée après le 05 octobre 2019.  
*Le règlement de l'inscription devra être réalisé par virement bancaire en donnant le nom du coureur et son numéro de voile sur le libellé du virement.*

#### **RIB CENTRE FOSSEEN DE VOILE**

**IBAN FR76 1027 8089 7500 0120 8324 032**

**BIC CMCIFR2A**

- 3.3 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile 2019 valide « compétition », obtenue grâce à un certificat médical, et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2019



**Centre Fosséen de Voile**



- le timbre de membre de la classe Laser 2019 ou carte européenne pour les étrangers ou attestation paiement AFL en ligne

3.4 Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription requis sont les suivants :

**30 €** par bateau à payer si inscription réalisée avant le 05 octobre (voir paragraphe 3.2)

**40 €** par bateau si inscription réalisée après le 05 octobre.

#### 5. PROGRAMME :

5.1 Confirmation d'inscription : samedi 12 octobre de 10h00 à 13h00 dans les locaux du CFV

5.2 Contrôle : Adhésion AFL 2019 **obligatoire**

5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
12/10/2019	14h30	Laser Standard, Radial & 4.7
13/10/2019	10h00	Laser Standard, Radial & 4.7

13/10/2019: Dernier signal d'avertissement : 15h30

#### 6. JAUGE :

Non utilisé

#### 7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles et affichées à la confirmation des inscriptions le Samedi 12 octobre 2019.

#### 8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours à effectuer sont de types construits.

8.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

#### 9. SYSTEME DE PENALITE

Pas modification de la règle 44.1

#### 10. CLASSEMENT

10.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2.

10.2 Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV.

#### 11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.



**Centre Fosséen de Voile**



## 12. PRIX

Des coupes ou prix seront distribués aux premiers des différentes séries :  
Les 1er, 2ème et 3ème des 3 classements (Standard, Radial et 4.7),  
la 1ère Féminine en Laser Radial et en Laser 4.7,  
le 1er Master standard et le 1er Master Radial (à partir de 35 ans).

## 13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.  
L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

## 14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 millions d'Euros.

## 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le CFV :

Tél : 04 42 05 32 90

[contact@cfosvoile.org](mailto:contact@cfosvoile.org)

## ANNEXE

Zone de course

